

ARRETE DU MAIRE N°SG/245/2025

**OBJET :** Création au niveau de la sortie pour les véhicules notamment des poids lourds, d'un passage piéton avec marquage au sol « STOP » et l'installation d'un panneau STOP au droit de la sortie du site, chemin de Marticot à CESTAS.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2213-1 ;  
**VU** le Code de la Route, notamment les articles R 110-2, R 415-6, R 415-10 et R 415-11 ;  
**VU** la septième partie du Livre I de la signalisation routière ;  
**VU** le Code pénal ;  
**VU** le code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 113-1 et R. 113-1 ;  
**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 7<sup>ème</sup> partie), approuvé par arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié, et modifié par arrêtés interministériels du 6 novembre 1992, du 8 avril 2002 et 31 juillet 2002,

**CONSIDERANT** la demande de la Société STRYCKER - chemin de Marticot à l'effet de sécuriser la traversée de la piste cyclable de la sortie des véhicules notamment les poids lourds ;  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** l'arrêté SG/233/2025 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Au chemin de Marticot au niveau de la sortie pour les véhicules notamment des poids lourds, un passage piéton avec marquage au sol « STOP », ainsi que l'installation d'un panneau « STOP » seront mis en place au droit de la sortie du site.

**ARTICLE 3 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 et modifié par arrêtés interministériels du 6 novembre 1992, du 8 avril 2002 et 31 juillet 2002.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le chef de la Police Municipale
- M. le chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le responsable des Transports



CESTAS, le 17 juillet 2025

Le Maire,

Jérôme STEFFE